

### **FORMATION:**

# Sensibilisation aux Travaux en Hauteur

IMPFLOB 28 Sens Tvx HT 1J 17/08/2021-Rév: 01

#### Public Concerné

Tout personnel majeur (+ de 18 ans), reconnu APTE par la Médecine du Travail, appelé à réaliser des travaux en hauteur et devant utiliser des équipements de protection individuelle contre les chutes en hauteur.

### Prérequis

Pas de prérequis nécessaire,

Les stagiaires doivent être reconnus aptes, par la Médecine du Travail, aux travaux en hauteur

### **Objectifs**

- > Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires aux travaux en hauteur,
- Savoir vérifier son matériel, le régler et savoir s'équipier dans le cadre de la formation travail en hauteur,
- > Savoir évaluer les risques face à un travail en hauteur,
- Etre capable de choisir les méthodes et les outils de travail adaptés à l'environnement pour optimiser ses mouvements.

## Lieu de la Formation et Planification de date(s)

- Sur votre site en Intra : date à votre convenance.
- ➤ En Inter, au sein de l'un de nos centres : nous consulter pour obtenir le planning Inter.

## Durée et Nombre de Stagiaires

1 journée, soit 7 heures pour 1 groupe de 1 à 10 stagiaires.

#### Contenu de la Formation

- Sensibilisation à la sécurité de la formation travail en hauteur
- L'accident de travail
- Importance du coût des accidents de travail
- Les statistiques des accidents de travail
- La responsabilité
  - Les risques de chute de hauteur de la formation travail en hauteur
- Les facteurs de chute de hauteur
- Les accidents dus aux chutes
- Les chiffres et statistiques
- Calcul simple des effets dynamiques d'une chute
- Choix des équipements en fonction de la nature des risques



- La législation et la réglementation de la formation travail en hauteur
- Le code du travail et les articles
- Arrêté du 10 mai 1994
  - Les équipements et organes de sécurité de la formation travail en hauteur
- Le harnais
- Les ceintures
- Les longes, les longes de maintien et d'antichute
- Les anti-chutes ou stop chute
- Les cordages et filets
- Les lignes de vie
- Les ancrages
- Les gardes corps composés de lisse, sous lisse et plinthe
- Les échelles, échafaudages volants, roulants et échafaudages fixes
- Les P.E.M.P.
  - Condition d'utilisation des équipements de protection de la formation travail en hauteur
- Le choix et la disposition des points d'ancrage et organes de liaisons
- Les contrôles à effectuer

### Equipe pédagogique- Qualification des intervenants

- Nos formateurs en travaux en hauteur sont des formateurs en prévention des risques expérimentés sur les thèmes des travaux en hauteur.
- Responsable pédagogique : LAKAL Bruno.

# Moyens Pédagogiques

- Mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés
- Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues

Présentation des principes d'utilisation des EPI contre les chutes (<u>Avec une partie pratique sur chantier école</u>).

#### Modalités de mise en œuvre

- Les stagiaires devront venir en formation en tenue de travail (avec leurs EPI : gants, chaussures de sécurité, casque si nécessaire),
- Le site de formation devra posséder des moyens de protections individuels et/ou collectifs pour prévenir les risques de chutes lors de la formation pratique.

#### **Evaluation et Sanction**

- Une évaluation à chaud est effectuée à la fin de la session de stage par le formateur. Cette évaluation a pour objectifs principaux de :
  - Evaluer l'intégration des outils et techniques transmis à l'occasion de la formation
  - Mesurer la satisfaction et l'intérêt des participants
  - Pressentir les évolutions et les changements mis en place
  - Détecter les besoins de formation
- ➤ Par ailleurs, l'intervenant FLOBEL reste à disposition des participants pour toutes difficultés, interrogations, conseils et recommandations liées à la formation.



>	Sanction : théorique e	Attestation t pratiques.	de	Formation	avec	avis	de	réussite	ou	d'échec	aux	évaluations